

---

**COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, et le trois février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAU Fabrice, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 30 janvier 2025

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 16

**PRÉSENTS** : Mesdames BERNARD Valérie, BOURDEAU Stéphanie, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, Messieurs BARREAU Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, DEVANNE Xavier, JOYEUX Richard, RAMBAUD Didier, ROUGER David.

**EXCUSÉ(S)** : GUIGUET Damien donnant pouvoir à PACAULT Nathalie  
PASSEBON Delphine donnant pouvoir à PARPAY BLOUIN Aude  
TAVENEAU Bruno donnant pouvoir à BARREAU Fabrice  
DELBART Sandrine donnant pouvoir à BOULOGNE Nicolas

**ABSENT(S)** : RAMBAUD Didier non excusé

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur DEVANNE Xavier a été désigné par le Conseil Municipal, assisté de Mesdames SOULARD Christelle et MACHEFERT Sonia, du secrétariat de Mairie.

**ORDRE DU JOUR**

- MARCHÉ BOULANGERIE – SÉLECTION DES CANDIDATS RETENUS
- MARCHÉ BOULANGERIE – MODIFICATION
- COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

## 2025-02-03-01 MARCHÉ BOULANGERIE – SÉLECTION DES CANDIDATS RETENUS

Vu le code de la commande publique,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mai 2024,

Monsieur le Maire indique que pour faire suite à la déclaration de lots infructueux dont délibération n° 2024-07-01-02 en date du 08/07/2024, une relance a été effectuée concernant les lots non pourvus suivants :

N° 1	VRD / AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
------	-----------------------------

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 03 février 2025 et a procédé à la sélection des entreprises de la manière suivante :

N°	LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
N° 1	VRD / AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	ENTREPRISE ALM ALLAIN 11 rue des Perches 17100 SAINTES SIRET : 52638011800038	15 602,00 €

Monsieur le Maire propose, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché public présenté.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public de création d'une boulangerie ou d'un « point chaud » en réhabilitation, concernant les lots suivants :

N°	LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
N° 1	VRD / AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	ENTREPRISE ALM ALLAIN 11 rue des Perches 17100 SAINTES SIRET : 52638011800038	15 602,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire exécuter ledit marché et à prendre l'ensemble des dispositions pour permettre l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## 2025-02-03-02 MARCHÉ BOULANGERIE – MODIFICATION

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la rénovation du bâtiment pour accueillir la boulangerie, il y a lieu de revoir l'estimation des coûts.

Pour donner suite aux différentes réunions de chantier, la nouvelle estimation est la suivante :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ	PLUS-VALUES HT	MOINS-VALUES HT	TOTAL +/-	MONTANT MARCHÉ RECTIFIÉ
N°1	VRD / AMENAGEMENT EXTERIEUR	ENTREPRISE ALM ALLAIN	15 602,00 €				15 602,00 €
N° 2	DEMOLITIONS/ GROS OEUVRE/ RAVALEMENTS	ENTREPRISE ALM ALLAIN	149 844,45 €	17 714,09 €	-18 460,17 €	-746,08 €	149 098,37 €
N° 3	CHARPENTE/ TERRASSE BOIS	POUGNAND SCOOP SA	57 023,36 €				57 023,36 €
N° 4	COUVERTURE/ ZINGUERIE	ROPIQUET CONSTRUCTION	50 409,45 €				50 409,45 €
N° 5	MENUISERIES EXTERIEURES	RIDORET MENUISERIE	57 332,00 €	40 799,00 €	-24 528,00 €	16 271,00 €	73 603,00 €
N° 6	PLATRERIE/ FAUX PLAFOND/MENUISERIES EXTERIEURES	ETS. AMUSSAT	64 422,98 €	17 516,60 €		17 516,60 €	81 939,58 €
N° 7	CARRELAGE / FAIENCE	SARL B2S	32 399,14 €	2 449,60 €	-2 204,10 €	245,50 €	32 644,64 €
N° 8	PEINTURE/ REVETEMENTS MURAUX	ARMONIE DECO	10 473,10 €		-1 490,00 €	-1 490,00 €	8 983,10 €
N° 9	PLOMBERIE/ SANITAIRE/ CVC	SAS ERCO	72 627,50 €				72 627,50 €
N° 10	ELECTRICITE/ COURANT FORT-COURANT FAIBLE	SAS CIGEC	33 629,41 €				33 629,41 €
TOTAL			543 763,39 €	78 479,29 €	-46 682,27 €	31 797,02 €	575 560,41 €

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE le nouveau montant du marché rectifié proposé par Monsieur le Maire.  
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de la boulangerie pour les lots 2, 5, 6, 7 et 8 pour faire application de la présente délibération.

### 2025-02-03-03 COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES – RENOUELEMENT DES MEMBRES

Monsieur le Maire indique que la Commune a réceptionné un courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres concernant la réforme de la gestion des listes électorales, et notamment la composition de la commission de contrôle.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Maire procède seul à l'inscription et à la radiation des électeurs.

La commission de contrôle créée par arrêté préfectoral aura pour mission :

- ⇒ De s'assurer de la régularité de la liste électorale, au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, en réformant les décisions du maire ou en procédant à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit
- ⇒ D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) à tout recours contentieux formé par l'électeur intéressé contre une décision prise à son encontre.

Pour les communes de 1000 habitants et plus ayant eu 2 listes, elle doit être composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Ces conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Monsieur le Maire demande quels sont les conseillers municipaux intéressés à participer aux travaux de cette commission.

Nombre de conseillers municipaux		NOM – PRENOM
3	Conseiller municipal issu de la 1ère liste (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Valérie BERNARD
	<i>Suppléant</i>	Stéphanie BOURDEAU
	Conseiller municipal issu de la 1ère liste (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Cyril BAUMARD
	<i>Suppléant</i>	Richard JOYEUX
	Conseiller municipal issu de la 1ère liste (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Aude PARPAY BLOUIN
	<i>Suppléant</i>	Xavier DEVANNE
2	Conseiller municipal issu de la 2ème liste	Françoise LE YONDRE
	<i>Suppléant</i>	Didier RAMBAUD
	Conseiller municipal issu de la 2ème liste	Damien GUIGUET
	<i>Suppléant</i>	Nathalie PACAULT

Monsieur le Maire propose le vote à main levée de ce tableau.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE ce tableau de composition de la commission de contrôle des listes électorales.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Bornes électriques

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril BAUMARD qui présente le projet :

La commune a postulé pour 3 lieux d'implantations de bornes sur la commune dont 2 semblent retenues: la Maison des Associations et l'Espace des Moulins, avec une proposition alternative devant le gymnase.

Aucune délibération n'est requise à ce stade: seule une validation de principe du Conseil Municipal concernant la localisation des bornes est demandée pour faire avancer les études.

## Plantations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas BOULOGNE qui présente le projet :

Le 15 mars 2025, un chantier participatif est organisé pour la plantation d'une haie de 300 plants offerts par la Fédération de Chasse, suivie d'un pot de remerciement offert par la commune.

Une communication va être faite pour demander la participation de la population et des élèves.

Monsieur le Maire évoque d'autres plantations : 12 arbres vont être plantés par les agents communaux, au niveau du parc de la Maison des Associations. Cela va permettre de créer des allées qui fourniront de l'ombre par exemple à l'occasion des vide-greniers.

## Terrains de football

Monsieur le Maire explique que l'on va changer de prestataire pour l'entretien et les traitements des terrains de football : le choix se porte sur un prestataire qui fera, pour un prix un peu inférieur à notre dernier prestataire, plus de passages annuels et n'utilisera pas de produits phytosanitaires.

## Animations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas BOULOGNE :

- Sarah SCHWAB : 200 personnes inscrites, INDIGO PRODUCTION espère faire complet
- Attente d'autres propositions de spectacles pour compenser les 2 annulés.

Un point sera fait en fin d'année pour décider si on poursuit avec INDIGO PRODUCTION.

## Date des prochaines Conseils Municipaux

17/03 (DOB), 09/04 (Budget), 26/05, 30/06, 22/09, 03/11 et mardi 16/12 à 20h30

## QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

## DÉBATS

### 2025-02-03-01 MARCHÉ BOULANGERIE – SÉLECTION DES CANDIDATS RETENUS

Monsieur Nicolas BOULOGNE demande pourquoi cette entreprise ne s'est pas manifestée plus tôt.

Monsieur Fabrice BARREAU explique que lorsque ce lot était ressorti infructueux du marché, nous avons pensé que les services techniques pourraient effectuer ce travail. Mais après étude approfondie, il n'y a pas que le terrassement dans ce lot : il faut aussi faire tous

les raccordements des eaux usées, installer un bac à graisse que nous n'avions pas prévu mais qui est obligatoire etc... donc les travaux sont trop techniques pour nos agents.

## 2025-02-03-02 MARCHÉ BOULANGERIE – MODIFICATION

Monsieur Xavier DEVANNE demande s'il peut y avoir encore d'autres plus-values.

Monsieur le Maire répond qu'il peut toujours y avoir d'autres avenants, qui seront ajoutés à chaque Conseil Municipal.

Monsieur Cyril BAUMARD explique que sur ce genre de projet, on prévoit habituellement une ligne budgétaire « aléas » pour environ 10 % des travaux, ce qui représente dans notre cas 55 000 €, et c'est logique d'anticiper ce montant car il y a systématiquement des aléas sur de tels chantiers.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Bornes électriques

Madame Nathalie PACAULT demande si on a une idée des échéances.

Monsieur Cyril BAUMARD répond qu'actuellement c'est en attente, selon l'évolution de nos projets sur le parking de l'Espace des Moulins, donc pas avant 2026.

Madame Françoise LE YONDRE demande la puissance des bornes.

Monsieur Cyril BAUMARD explique qu'il s'agit de bornes de 22 kW donc c'est de la charge d'appoint.

Madame Françoise LE YONDRE suggère que cela aurait aussi pu être au niveau du parking du stade, de sorte que les gens puissent se recharger quand ils viennent à un match.

Monsieur Cyril BAUMARD trouve que l'idée est bonne et que cela pourrait être proposé dans une deuxième vague, ou même en remplacement de l'Espace des Moulins si on a le projet de fermer le futur parking.

Monsieur le Maire précise que le projet de bornes au niveau de la Maison des Associations pourrait quant à lui être mis en place rapidement.

Monsieur Cyril BAUMARD confirme que Gérédis dispose d'un prestataire pour les travaux et que ce projet peut avancer rapidement après notre validation.

Monsieur Richard JOYEUX demande si c'est la même puissance de borne et demande si cela pourrait être des bornes rapides.

Monsieur Cyril BAUMARD explique que les bornes à charge rapide sont réservées aux grands axes routiers car cela nécessite l'apport de Haute Tension, donc très coûteux. Les communes rurales sont systématiquement équipées en bornes 22 kW.

Madame Françoise LE YONDRE fait remarquer qu'effectivement cela permet une recharge d'appoint : cela ne veut pas dire que l'on chargera une batterie de 22 kW en une heure. Elle demande si on peut être propriétaire des bornes.

Monsieur Cyril BAUMARD explique que le problème est l'entretien et la maintenance qui sont très coûteux.

Monsieur le Maire ajoute qu'on apporte un service nouveau sur la commune et qui ne coûte rien à la collectivité.

Monsieur Xavier DEVANNE s'interroge sur le nombre de propriétaires de voitures électriques sur la commune.

Monsieur le Maire propose de valider les deux projets présentés, et de poursuivre le débat en commission.

### **Terrains de football**

Madame Nathalie PACAULT demande si les prestations proposées sont plus complètes que celles de Plaine de Courance.

Monsieur le Maire confirme que Plaine de Courance ne propose pas toutes ces prestations : ils ne font pas de traitement, de regarnissage etc...

Monsieur Nicolas BOULOGNE précise que le prestataire retenu s'occupe déjà d'autres terrains de foot des communes aux alentours.

### **Animations**

Madame Nathalie PACAULT demande combien un spectacle complet représente de personnes.

Monsieur Nicolas BOULOGNE répond environ 360 personnes.

Monsieur Xavier DEVANNE fait remarquer que le spectacle est assez cher à 45 € la place.

Madame Françoise LE YONDRE signale que le contrat mentionnait 4 ou 5 spectacles.

Monsieur Nicolas BOULOGNE précise qu'on paiera au prorata des spectacles réellement organisés, mais INDIGO PRODUCTION nous a promis 2 autres spectacles.

Monsieur Richard JOYEUX fait remarquer qu'il faut qu'ils s'organisent rapidement car les disponibilités de l'Espace des Moulins sont réduites.

La séance est levée à 19h05

Délibérations n°2025-02-03-01 DE à 2025-02-03-03 DE

BARREAU Fabrice	BAUMARD Cyril	BERNARD Valérie
BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie	DELBART Sandrine
DEVANNE Xavier	GUIGUET Damien Excusé	JOYEUX Richard
LE YONDRE Françoise	PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude
PASSEBON Delphine Excusée	RAMBAUD Didier Non excusé	ROUGER David
TAVENEAU Bruno Excusé		